

Code d'éthique dans les activités parascolaires

Dès qu'un élève choisit de s'inscrire à une activité parascolaire de l'école secondaire Curé-Hébert, il doit se conformer aux différentes règles qui ont pour but d'assurer le fonctionnement harmonieux et stable de l'activité. L'ensemble du personnel de l'école secondaire Curé-Hébert désire que les participants puissent se développer dans un climat harmonieux basé sur l'ordre, la discipline et où chacun a une responsabilité face au maintien de cette ambiance. Afin de maintenir la stabilité dans les activités et pour empêcher que certaines situations ne viennent les perturber, un code d'éthique devient nécessaire. Ce code définit les principales règles établies.

Nous vous invitons donc à prendre connaissance de ce code avec la plus grande attention afin de bien comprendre les règles qui sont en vigueur.

Règlements

1. Le respect

- Respecter, par mon langage et mes gestes, les gens qui m'entourent dans les activités (entraîneurs, moniteurs, camarades, personnel de la direction et de soutien, parents, membres de l'exécutif). Pas de surnoms destructeurs, de violence ou de langage grossier.
- Me présenter d'abord en tant qu'être humain.
- Respecter les règles de chacune des activités.
- Démontrer un esprit de franche camaraderie face aux autres participants.
- Compter sur mon talent et mes habiletés pour développer mon potentiel.

2. Lieux d'activités

- Respecter les règlements des lieux d'activités.
- M'engager à laisser les lieux propres et en ordre après chaque activité.

3. L'équipement

- Être responsable et respectueux de tout l'équipement prêté et utilisé.

4. Consommation

- Aucune drogue ou boisson alcoolisée ne sera tolérée au sein de l'équipe.

5. Absence - Assiduité

- Respecter, par ma présence, l'horaire des activités parascolaires.
- Informer le responsable de l'activité, si je dois m'absenter d'une séance d'entraînement.
- Suivre les directives du chargé de l'activité.

6. Communication

- Transmettre à temps les communications que je reçois du responsable à mes parents.

En cas d'infraction aux règlements du code d'éthique, l'ordre des étapes d'avertissements et de sanctions prévues par les dirigeants est :

1^{er} avertissement = Rencontre avec le responsable de l'activité

2^e avertissement = Appel téléphonique aux parents

3^e avertissement = Rencontre parents, direction et technicien en loisirs

4^e avertissement = Expulsion pour une semaine et du prochain tournoi

5^e avertissement = Expulsion définitive du membre sans remboursement

Les dirigeants de l'école secondaire Curé-Hébert désirent faire comprendre aux participants et aux parents le sens et les conséquences de leurs gestes.